

## Y-A-T-IL DES PRODUITS HQE ?

Les consommateurs séduits par "le bio", y compris pour leur logement, sont de plus en plus nombreux. Cet engouement n'est pas une raison suffisante pour appliquer cette dénomination à tous types de produits et notamment à tous les matériaux de construction. Ainsi il n'existe pas d'isolants bio, ni d'ailleurs d'isolants HQE<sup>®1</sup>.

Pour prétendre participer à une démarche HQE<sup>®</sup>, il est nécessaire d'utiliser des matériaux dont les performances d'aptitude à l'emploi dans le bâtiment et dont les données de maîtrise des risques sanitaires sont évaluées selon des référentiels communs, objectifs et fiables (normes, règles de l'art...).

La démarche HQE<sup>®</sup> implique que les différents acteurs aillent au-delà du respect des réglementations et de la simple coïncidence avec un objectif de qualité environnementale. Elle suppose que ces acteurs, dont les fabricants de matériaux, aient la réelle volonté de limiter les impacts environnementaux qui peuvent être induits par un bâtiment. C'est en cela que la démarche HQE<sup>®</sup> s'appuyant sur le management environnemental est une des contributions du secteur de la construction au développement durable.

Dans le domaine agricole, un produit «bio» doit avoir reçu une certification attestant sa conformité à des normes.

Dans le domaine de la construction, la démarche HQE<sup>®</sup> prend en considération non pas tel ou tel matériau à un moment donné mais tous les stades de la vie du bâtiment dans lequel il est intégré.

Afin d'établir sa contribution aux impacts environnementaux d'un bâtiment sur l'ensemble de sa durée de vie, chaque produit doit avoir fait l'objet d'une analyse de son cycle de vie (ACV), de la fabrication de sa matière première jusqu'à sa fin de vie, y compris son circuit de valorisation.

---

<sup>1</sup> Haute Qualité Environnementale.

### **Informations argumentées et vérifiables**

Les fabricants d'isolants en laines minérales manufacturées regroupés au sein du FILMM ont adhéré à l'association HQE<sup>®</sup>, dès sa création en 1995. Partageant ses principes, ils ont pris les dispositions pour fournir des informations sur la contribution de leurs produits aux impacts environnementaux et sanitaires des bâtiments. Ces dispositions ont été établies conformément à la norme pr NF P 01-010<sup>2</sup> et au modèle de présentation des déclarations élaboré par l'AIMCC<sup>3</sup>.

Les industriels du FILMM ont élaboré des fiches de données environnementales et sanitaires s'appuyant sur l'analyse du cycle de vie de leurs produits. Le contenu de ces fiches est standardisé, afin d'obtenir des informations transparentes et non biaisées. Tout fabricant d'isolant, souhaitant participer à une démarche de haute qualité environnementale, doit se conformer à cette méthodologie, car intégrer ce type de démarche n'est pas un postulat.

Les industriels du FILMM souhaitent ainsi permettre aux acteurs du bâtiment de progresser dans la prise en compte de l'environnement et de la santé et de valoriser les laines minérales dans le cadre des opérations appliquant la démarche HQE<sup>®</sup>.

Ils sont des partenaires actifs dans toutes les actions liées au développement durable appliqué au bâtiment comme ils l'ont été pour celles liées aux économies d'énergie et l'amélioration du confort acoustique.

Pour toute information complémentaire ou interview, contactez le FILMM :  
1, rue Cardinal Mercier – 75 009 Paris  
Tel : 01 49 70 89 60 – Fax : 01 49 70 89 69

Communiqué de presse téléchargeable sur le site de l'agence Ricochets : [www.ricochets.fr](http://www.ricochets.fr)  
Octobre 2004 – RIC 410 681

---

<sup>2</sup> Des normes (dont une en cours d'enquête) fournissent un cadre méthodologique pour la caractérisation de la qualité environnementale des bâtiments : la future norme XP 01-020 pour la caractérisation environnementale des bâtiments, la norme pr NF P 01-010 pour la caractérisation environnementale des matériaux de construction et P GA 01030 pour le management environnemental. La norme pr NF P 01-010 donne un format commun, pour les déclarations de données environnementales et sanitaires des produits, pour tous les fabricants dont les matériaux sont amenés à participer à une démarche HQE<sup>®</sup>.

<sup>3</sup> Association des producteurs de matériaux de construction.